AGIR pour la BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Communiqué de presse

Le 8 novembre 2019, à Buoux (84)

LPO PACA
Ville Saint-Jules
6 avenue Jean-Jaurès
83400 Hyères
Tél. : 04 94 12 76 52
Web : http://paca.lpo.fr

Contact presse

- **François GRIMAL,** président de la LPO PACA
  Tél. : 06 20 48 59 51

Une grue cendrée tuée par des plombs de chasse à Roquebrune Cap Martin

7ème oiseau protégé blessé ou tué recensé par la LPO PACA depuis l'ouverture de la chasse dans notre région

Le 5 novembre dernier, une promeneuse a découvert une grue cendrée blessée à l'aile au cœur du Parc Naturel Départemental de Cros de Casté sur la commune de Roquebrune Cap Martin (Alpes-Maritimes).

La police municipale qui a capturé la grue a constaté des blessures par tir de fusil. Alertée, la LPO s'est rendue sur place et a transporté l'oiseau dans une Clinique vétérinaire partenaire du Centre de sauvegarde de la faune sauvage, où il n'a pas survécu à ses blessures. La radio effectuée par le vétérinaire montre que la grue retrouvée a reçu 23 plombs provenant sans doute d'une cartouche tirée à courte distance, ce qui porte à sept le nombre d'oiseaux protégés plombés recensés par la LPO PACA depuis l'ouverture de la chasse (1).

La grue cendrée, **espèce protégée dont le tir est strictement interdit et constitue un délit passible de peine de prison**, est un oiseau migrateur qui survole en ce moment notre région pour aller hiverner en Camargue. Face à ces actes inacceptables, la LPO PACA appelle l'ensemble de ses adhérents et des défenseurs de la nature et de la faune sauvage à se mobiliser pour les faire cesser et engage immédiatement les procédures juridiques prévues par la loi contre les auteurs de ce massacre. Elle demande aussi aux fédérations de chasse et aux pouvoirs publics d'exercer leur responsabilité de lutte contre le braconnage et le non-respect des règles de préservation des espèces protégées et d'agir pour en identifier les auteurs et les sanctionner.

Si vous avez des renseignements sur cet évènement, qui feraient avancer l'enquête, vous pouvez joindre la LPO PACA :

☎ 04 94 12 79 52
✉ paca@lpo.fr

(1) A ce jour les oiseaux protégés blessés depuis l'ouverture de la chasse sont :

- 2 faucons crécerelle (en soins)
- Un épervier (arrivé mort)
- Un héron cendré (mort dans les premières 24h)
- Un faucon crécerelle (arrivé mort)
- Un autour des palombes (en soins)